

Israel to the First Committee, it had not done so with any intention of excluding the *Ad Hoc* Political Committee.

The President urged the members of the Assembly to seek a solution of those various problems in accordance with the dictates of common sense and with a view to closing the business of the third session by the target date.

The meeting rose at 1.45 p.m.

## TWO HUNDRED AND FIFTH PLENARY MEETING

*Held at Flushing Meadow, New York, on Monday, 2 May 1949, at 3 p.m.*

*President:* Mr. H. V. EVATT (Australia).

### 158. Completion of the work of the General Assembly: report of the General Committee (A/845, A/845/Add.1, A/850) (conclusion)

Ato BLATTA EPHREM TEWELDE MEDHEN (Ethiopia) thought it would be premature to fix the date for the final adjournment of the third session of the General Assembly immediately. The agenda of that session still included a certain number of very important questions: the question of the disposal of the former Italian colonies, the question of the treatment of Indians in the Union of South Africa, the question of Indonesia and so on.

Several of the questions on the agenda of the second part of the third session should normally have been settled during the first part of that session, in Paris. At the time, a certain number of delegations had urged that they should be settled, particularly the question of the disposal of the former Italian colonies. It had been objected that a more detailed study of that question was necessary, although the affair had been pending for three years and the peoples of those territories had been awaiting a settlement of their position for more than eight years. Finally the question had been referred to the second part of the session with a promise that a decision on it would then be taken.

Returning to the question of the date for final adjournment of the third session of the General Assembly, he observed that the date could only be determined in relation to the progress achieved by the General Assembly in the consideration of the various items on its agenda. So far, that progress had not been sufficient — the First Committee not yet having submitted any draft resolution to the General Assembly — for it to be possible to determine with any certainty the date by which the General Assembly would be able to complete its work. The Ethiopian delegation was therefore opposed to the immediate fixing of a date, whether it was 14 or 18 May, and proposed that the Assembly should wait until 10 May or thereabouts before taking any decision in that respect.

Mr. J. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) emphasized the importance of the question under discussion.

He noted that a majority of the General Committee had recommended that the General Assembly should fix the adjournment of the third

il était clair qu'elle n'entendait pas par là exclure la Commission politique spéciale.

Le Président demande instamment aux membres de l'Assemblée de résoudre les différentes questions en se laissant guider par le bon sens et sans oublier que les travaux entrepris au cours de la troisième session devront être achevés à la date fixée pour la clôture.

La séance est levée à 13 h. 45.

## DEUX CENT CINQUIEME SEANCE PLENIERE

*Tenue à Flushing Meadow, New-York, le lundi 2 mai 1949 à 15 heures.*

*Président:* M. H. V. EVATT (Australie).

### 158. Achèvement des travaux de l'Assemblée générale: rapport du Bureau (A/845/Add.1, A/850) (fin)

Ato BLATTA EPHREM TEWELDE MEDHEN (Ethiopie) estime qu'il serait prématûr de fixer dès à présent la date de clôture de la troisième session de l'Assemblée générale. En effet, l'ordre du jour de cette session comporte encore un certain nombre de questions très importantes: question du sort des anciennes colonies italiennes, question du traitement des Hindous établis dans l'Union Sud-Africaine, question de l'Indonésie, etc.

Le représentant de l'Ethiopie rappelle que plusieurs des questions qui figurent à l'ordre du jour de la deuxième partie de la troisième session auraient dû normalement être réglées lors de la première partie de cette même session, à Paris. A l'époque, un certain nombre de délégations ont insisté en ce sens, notamment à propos de la question du sort des anciennes colonies italiennes. Cependant, l'on a objecté qu'une étude plus approfondie était nécessaire, alors que l'affaire est pendante depuis trois ans et que les populations de ces territoires attendent un règlement de leur situation depuis plus de huit ans. Finalement cette question a été renvoyée à la deuxième partie de la troisième session, avec la promesse qu'elle serait résolue à ce moment-là.

Revenant à la question de la date de clôture de la troisième session de l'Assemblée générale, le représentant de l'Ethiopie fait observer que cette date ne peut être établie qu'en fonction des progrès réalisés par l'Assemblée générale dans l'examen des divers points de son ordre du jour. Or, jusqu'ici, ces progrès n'ont pas été suffisants — la Première Commission n'ayant encore présenté aucun projet de résolution à l'Assemblée générale — pour que l'on puisse déterminer avec certitude le moment où l'Assemblée générale sera en mesure d'achever ses travaux. Pour ces raisons, la délégation de l'Ethiopie est opposée à ce que l'on fixe dès à présent une date de clôture, que ce soit le 14 ou 18 mai, et propose d'attendre jusqu'au 10 mai environ avant de prendre une décision à ce sujet.

M. J. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) souligne l'importance de la question en discussion.

Constatant que la majorité du Bureau a recommandé à l'Assemblée générale de fixer au 14 mai la clôture de la troisième session, alors que cette

session for 14 May, although the same majority had rejected various proposals designed to accelerate the work of the Assembly by a better allocation of agenda items among the various Committees. He could only conclude that those delegations had chosen the date of 14 May without taking into consideration one basic factor of the problem, namely, the question whether the General Assembly would have exhausted its agenda by that date. It might even be supposed that those delegations were trying to prevent the General Assembly from examining certain items on its agenda. Had not one of the representatives on the General Committee said that it seemed to him advisable to postpone certain questions to the fourth session of the General Assembly?

The USSR delegation could not share such a point of view, and considered it imperative that the General Assembly should examine all the questions on its agenda. The importance and the gravity of those questions was undeniable, whether it was the question of Franco Spain, which was still of importance and had not been discussed by the General Assembly since 1947, or the question of Indonesia, which involved the fate of millions of Asians subjected to foreign oppression and victimized by the policy of certain Powers who were opposed to the liberation of the peoples. The General Assembly had not the right to postpone the discussion of questions of that kind.

The question of the date for the final adjournment of the third session should be examined from the standpoint that it was essential for the General Assembly to complete the consideration of all the items on its agenda. The date recommended by the General Committee was 14 May. As several delegations had already pointed out, however, the General Assembly would never be able to complete its work by that date, particularly in view of the slow progress made thus far by the First Committee. The work of that Committee had been so badly organized that after twenty-five days of discussion it had not been able to settle any of the items on its agenda, not even the question of the disposal of the former Italian colonies. In those circumstances, it seemed justifiable to wonder whether certain delegations had not purposely prolonged the study of that question in order to delay the consideration of other items on the First Committee's agenda.

As the representative of Ethiopia had suggested, it might perhaps be better not to fix the date of adjournment for the time being, but to wait until the First Committee had completed the examination of the question of the Italian colonies before doing so. If, however, the General Assembly wished to decide the matter forthwith, the date of 18 May formally proposed by the Polish delegation was certainly preferable to that of 14 May recommended by the General Committee. The Polish proposal seemed far more realistic.

It should be added, however, that the General Assembly would not be able to complete its work by 18 May unless it re-allocated the agenda items among the various Committees and, in particular, unless it referred to the *Ad Hoc* Political Committee, which had nothing to do for the moment, a certain number of questions on the agenda of the First Committee, including the question of Indonesia. It was with that reser-

même majorité a rejeté diverses propositions visant à accélérer les travaux de l'Assemblée générale, grâce à une meilleure répartition des questions de l'ordre du jour entre les différentes Commissions, il en conclut que ces délégations ont choisi la date du 14 mai sans prendre en considération un élément principal du problème, la question de savoir si l'Assemblée générale aura épuisé son ordre du jour à cette date. Il est même permis de supposer, ajoute M. Malik, que ces délégations cherchent à obtenir que l'Assemblée générale n'examine pas certains des points de son ordre du jour. L'un des représentants n'a-t-il pas même déclaré au Bureau qu'il lui semblait opportun de renvoyer certaines questions à la quatrième session de l'Assemblée générale?

La délégation de l'URSS, souligne M. Malik, ne saurait partager une telle façon de voir. A son avis, il est indispensable que l'Assemblée générale examine toutes les questions à son ordre du jour. L'importance et la gravité de ces dernières sont, en effet, incontestables, qu'il s'agisse de la question de l'Espagne franquiste qui est toujours importante et d'actualité et n'a pas été discutée par l'Assemblée générale depuis 1947, ou de la question de l'Indonésie qui met en jeu le sort de millions d'Asiatiques, soumis à l'oppression étrangère et victimes de la politique de certaines Puissances, hostiles à la libération des peuples. L'Assemblée générale n'a pas le droit de différer la discussion de questions de ce genre.

C'est précisément en partant du point de vue que l'Assemblée générale doit achever l'examen de tous les points de son ordre du jour, qu'il convient d'examiner la question de la date de clôture de la troisième session. Le Bureau de l'Assemblée recommande le 14 mai. Mais, comme plusieurs délégations l'ont déjà fait remarquer, l'Assemblée générale ne pourra jamais terminer ses travaux à cette date, étant donné surtout la lenteur avec laquelle la Première Commission a procédé jusqu'ici. En effet, l'organisation des travaux de cette Commission a été si mauvaise que cette dernière, après vingt-cinq jours de discussions, n'a pu régler aucune des questions à son ordre du jour, même pas celle du sort des anciennes colonies italiennes. Dans ces conditions, il semble que l'on soit en droit de se demander si certaines délégations n'ont pas prolongé à dessein l'étude de cette question, afin de retarder l'examen des autres questions à l'ordre du jour de la Première Commission.

En fait, comme le représentant de l'Ethiopie l'a suggéré, il serait peut-être préférable de ne pas fixer de date limite pour le moment, mais d'attendre, pour ce faire, que la Première Commission ait terminé l'examen de la question des colonies italiennes. Cependant, si l'Assemblée générale désire prendre une décision dès maintenant, la date du 18 mai, proposée formellement par la délégation de la Pologne, est certainement préférable à celle du 14 mai, recommandée par le Bureau; la proposition de la Pologne est, semble-t-il, beaucoup plus réaliste.

Mais il convient d'ajouter que l'Assemblée générale ne pourra pasachever ses travaux à la date du 18 mai, si elle ne procède pas à une nouvelle répartition des questions de son ordre du jour entre les différentes Commissions, et, notamment, si elle ne renvoie pas à la Commission politique spéciale, actuellement inoccupée, un certain nombre de questions, entre autres celle de l'Indonésie, qui figurent à l'ordre du jour de

vation that the USSR delegation would vote in favour of the Polish proposal.

The USSR delegation formally disconcerted the system of smothering certain questions of substance beneath a cover of procedural discussions, as was sometimes done, most regrettably, in national parliaments. It considered all the questions on the General Assembly's agenda of great importance and thought they must be examined during the current session. It was convinced that that was possible if the General Assembly fixed 18 May as the date for the final adjournment of the session and if it transferred to the *Ad Hoc* Political Committee a certain number of items which had originally been referred to the First Committee. All the secondary difficulties which might arise would be easily overcome if the General Assembly was moved by a sincere desire to exhaust its agenda during the current session.

The representative of Lebanon, speaking of the transfer to the *Ad Hoc* Political Committee of the question of Israel's application for admission, had objected that although his delegation was equally interested in the question of the admission of Israel and in that of the disposal of the former Italian colonies, the head of the delegation would be unable to take part in the discussions on both questions if they were both dealt with at the same time, by the *Ad Hoc* Political Committee and the First Committee. That difficulty, however, could easily be remedied. All that was necessary was to organize the work of the two Committees so that they were not discussing those two questions simultaneously and to make provision, for example, for the *Ad Hoc* Political Committee to study the question of Indonesia while the First Committee completed the consideration of the question of the disposal of the former Italian colonies, which would probably take five or six days.

The USSR delegation would therefore vote against the General Committee's recommendation to fix 14 May as the date for the final adjournment of the third session of the General Assembly, and would support the Polish proposal to fix 18 May as the date and to transfer the question of Indonesia from the agenda of the First Committee to that of the *Ad Hoc* Political Committee.

Mr. AL-SAWAIDI (Iraq) said that as the question of Israel's request for admission had been referred to the First Committee by decision of the General Assembly, that point should be regarded as settled and should not be discussed further. Should the General Assembly wish to transfer certain items from the First Committee's agenda to that of the *Ad Hoc* Political Committee, the Indonesian question seemed the most suitable.

Whatever the agenda items in question, the General Assembly could not decide to transfer them to the *Ad Hoc* Political Committee except in accordance with rule 74 of the rules of procedure, which applied perfectly to the case in question, contrary to the assertion of the United States representative (204th meeting). Rule 74 stated: "When a proposal has been adopted or rejected it may not be reconsidered at the same session unless the General Assembly, by a two-

la Première Commission. C'est avec cette réserve que la délégation de l'URSS votera en faveur de la proposition de la Pologne.

La délégation de l'URSS s'oppose formellement, en effet, à ce que l'on étouffe certaines questions de fond sous le couvert de discussions de procédure, comme cela se fait parfois de façon très regrettable dans les Parlements nationaux. Elle estime que toutes les questions à l'ordre du jour de l'Assemblée générale sont d'une extrême importance et doivent être examinées lors de la présente session. Elle est persuadée que cela est possible, si l'Assemblée générale fixe la date de clôture de la session au 18 mai et transfère à la Commission politique spéciale un certain nombre de questions primitivement renvoyées à la Première Commission. Toutes les difficultés secondaires qui pourront se présenter seront aisément surmontées si l'Assemblée générale est animée du désir sincère d'épuiser son ordre du jour lors de la présente session.

Le représentant du Liban, parlant du renvoi à la Commission politique spéciale de la question de la demande d'admission d'Israël, a objecté que, alors que sa délégation portait un égal intérêt à la question de l'admission d'Israël et à celle du sort des anciennes colonies italiennes, le chef de cette délégation ne pourrait pas prendre part à la discussion sur l'une et l'autre questions, si ces dernières étaient traitées au même moment par la Commission politique spéciale et par la Première Commission. Mais c'est là un inconvénient auquel il est facile de remédier. En effet, il suffit d'organiser les travaux des deux Commissions de façon qu'elles ne discutent pas ces deux questions en même temps et de prévoir, par exemple, que la Commission politique spéciale étudiera la question de l'Indonésie, pendant que la Première Commission achèvera l'examen de la question du sort des colonies italiennes, ce qui exigera vraisemblablement cinq ou six jours.

La délégation de l'URSS votera donc contre la recommandation du Bureau tendant à fixer au 14 mai la date de la clôture de la troisième session de l'Assemblée générale et soutiendra la proposition de la Pologne, tendant à fixer cette date au 18 mai et à transférer la question de l'Indonésie de l'ordre du jour de la Première Commission à celui de la Commission politique spéciale.

M. AL-SAWAIDI (Irak) fait observer que, la question de la demande d'admission d'Israël ayant été renvoyée à la Première Commission par décision de l'Assemblée générale, ce point devrait être considéré comme réglé et ne pas donner lieu à de nouvelles discussions. Il ajoute que, si l'Assemblée générale désire transférer certaines questions de l'ordre du jour de la Première Commission à celui de la Commission politique spéciale, ce choix devrait plutôt se porter sur la question de l'Indonésie.

Mais, quelles que soient les questions de l'ordre du jour, l'Assemblée générale ne peut décider leur transfert à la Commission politique spéciale que conformément aux dispositions de l'article 74 du règlement intérieur, qui s'applique parfaitement dans le présent cas, contrairement à ce qu'a dit le représentant des Etats-Unis (204ème séance). L'article 74 déclare en effet: "Lorsqu'une proposition est adoptée ou rejetée, elle ne peut être examinée à nouveau au cours de la même

thirds majority of the Members present and voting, so decides".

Analysing the circumstances which had led to the proposal to refer the question of Israel's request for admission to the *Ad Hoc* Political Committee, he expressed his conviction that certain delegations, anxious to hasten the consideration of that matter, were using that manœuvre in an attempt to push through the question of Israel's admission ahead of the other items on the First Committee's agenda, thus changing the normal order of priority. Why should the question of Israel's admission be singled out from among the various items on the First Committee's agenda? So far there had been no satisfactory answer to that question, which proved that there was, in fact, a new manœuvre, similar to the manœuvres that had attended all the discussions and negotiations on Israel.

Far from offering any advantage, the transfer to the *Ad Hoc* Political Committee of Israel's request for admission would present serious difficulties to the delegations of the Middle Eastern countries. Those delegations, which were deeply interested in both the question of Israel's admission and that of the Italian colonies, would be unable to follow closely the discussion of both questions if they were considered simultaneously, the one by the *Ad Hoc* Political Committee and the other by the First Committee. Such a coincidence might well occur by chance, but in the case under consideration the Assembly was actually being invited to create such a situation.

He then examined the underlying reasons for the haste certain delegations were evincing. He wondered whether the consideration of Israel's request for admission might not be intended to coincide with the presence in the United States of certain persons, in accordance with promises that had been made. If the United Nations wished to preserve its prestige and authority, however, it should not allow outside considerations to influence its decisions.

His delegation, therefore, together with other delegations, thought that Israel's request for admission should be considered by the First Committee, in accordance with the decision which the General Assembly had already taken on that subject.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) was sorry the Lebanese and Iraqi representatives had insinuated that the measures proposed by the General Committee to expedite the work of the General Assembly were a manœuvre designed to restrict the attention of the Assembly to one particular question.

The Chilean delegation was convinced that there was a practical means of completing the work in hand, namely, to refer the consideration of certain questions to the *Ad Hoc* Political Committee. That Committee had the necessary technical staff and the delegations must have provided sufficient personnel to attend its meetings.

The *Ad Hoc* Political Committee could examine three additional items before 14 May. The Chilean delegation had therefore supported in the General Committee the proposals to refer to

session, à moins que l'Assemblée générale n'en décide ainsi à la majorité des deux tiers des Membres présents et votants."

Analysant les circonstances qui ont présidé à l'élaboration de la proposition tendant à renvoyer la question de la demande d'admission d'Israël à la Commission politique spéciale, le représentant de l'Irak se déclare persuadé que certaines délégations, soucieuses de hâter l'examen de la demande d'admission d'Israël, s'efforcent, par cette manœuvre, de faire passer la question de l'admission d'Israël avant les autres points de l'ordre du jour de la Première Commission et de modifier ainsi l'ordre de priorité normal. En effet, pourquoi choisir spécialement la question de la demande d'admission d'Israël parmi les différents points de l'ordre du jour de la Première Commission? A cette question, aucune réponse satisfaisante n'a été apportée jusqu'ici; ce qui prouve bien qu'il s'agit en fait d'une nouvelle manœuvre, semblable à celles qui ont accompagné toutes les discussions et négociations relatives à Israël.

Loin de présenter un avantage quelconque, le renvoi de la question de la demande d'admission d'Israël à la Commission politique spéciale suscitera de très graves difficultés aux délégations des pays du Moyen-Orient. En effet, ces délégations, qui s'intéressent très vivement à la question de l'admission d'Israël, comme à celle des colonies italiennes, ne pourront pas suivre d'assez près la discussion de l'une et l'autre questions, si ces dernières sont examinées au même moment par la Commission politique spéciale et par la Première Commission. Une telle coïncidence pourrait être le fait du hasard, mais, dans le présent cas, l'Assemblée est invitée à créer une telle situation.

Le représentant de l'Irak examine alors les raisons profondes qui expliquent la hâte manifestée par certains. Il se demande s'il ne se pourrait pas que l'on cherche à faire coïncider l'examen de la demande d'admission d'Israël avec la présence aux Etats-Unis d'Amérique de certaines personnalités, conformément à des promesses qui auraient été faites. Pourtant, si l'Organisation veut conserver intacts son prestige et son autorité, elle ne doit pas permettre à des considérations étrangères à la véritable question d'influencer ses décisions.

C'est pourquoi la délégation de l'Irak, à l'exemple d'autres délégations, estime que c'est à la Première Commission qu'il appartient d'examiner la demande d'admission d'Israël, conformément à la décision déjà prise par l'Assemblée à ce sujet.

M. SANTA CRUZ (Chili) regrette que les représentants du Liban et de l'Irak aient laissé entendre que les mesures proposées par le Bureau pour activer les travaux de l'Assemblée générale constituent une manœuvre tendant à ce que l'Assemblée ne s'occupe que d'une question particulière.

La délégation du Chili est convaincue qu'il y a un moyen pratique d'achever les travaux en cours, c'est de confier l'examen de certaines questions à la Commission politique spéciale. Cette Commission dispose du personnel technique nécessaire pour fonctionner, et les délégations ont dû prévoir un effectif suffisant pour assister à ses séances.

La Commission politique spéciale peut examiner trois questions supplémentaires avant le 14 mai. Aussi, la délégation du Chili a-t-elle appuyé au sein du Bureau les propositions tendant à renvoyer

the *Ad Hoc* Political Committee both Israel's request for admission and the treatment of Indians in the Union of South Africa, as suggested by the USSR delegation. On the other hand, it had withdrawn its proposal that the Indonesian question should be referred to the *Ad Hoc* Political Committee, in view of the fact that certain delegations had said that to do so would serve no useful purpose. It had, however, supported the proposal to refer to the *Ad Hoc* Political Committee the consideration of some of the items on the Third Committee's agenda. The Bolivian delegation had requested, at the 204th meeting, that one of the items on the Third Committee's agenda, namely, the creation of a sub-commission of the Social Commission of the Economic and Social Council on the study of the social problems of the aboriginal populations of the American continent, should be referred to an *ad hoc* committee.

That proposal had also been submitted to the General Committee but the Chilean delegation had no longer supported it once the Chairman of the Third Committee had given the assurance that all the items on the agenda would be considered. Two new factors had arisen since then: the General Committee had proposed that the second part of the third session should be finally adjourned on 14 May, and the Third Committee had not got through its work as rapidly as its Chairman had anticipated. It was most unlikely that it would be able to exhaust its agenda by that date, in view of the complexity of the questions with which it had to deal.

At the beginning of the third session, in Paris, the Chilean delegation had suggested the creation of an *ad hoc* committee to deal with questions concerning the Declaration of Human Rights and the conventions on freedom of information, as it had felt that those two items would fully occupy all the time available to the Third Committee. That view had been confirmed by the facts: the consideration of the conventions on freedom of information was not yet completed; the Economic and Social Council's report, which was the most important item on the Third Committee's agenda, had still to be examined as had also the whole refugee question and the question of discriminations practised by certain States against immigrant labour, items submitted by the Polish representative.

He did not agree with the Lebanese representative that the *Ad Hoc* Political Committee should deal with political questions only. Non-political questions, such as the United Nations guard and the Scandinavian countries' proposal on measures to expedite the work of the Assembly, had already been referred to the *Ad Hoc* Political Committee. He admitted that those precedents should not constitute a practice, but in the circumstances it must be borne in mind that the agenda of the session was heavily loaded and that the questions to be considered could not be referred to the fourth session, which would have more than enough to deal with.

The Chilean delegation therefore suggested that the question of the treatment of Indians in the Union of South Africa should be referred to the *Ad Hoc* Political Committee; it also supported the proposal to refer Israel's request for admission to the United Nations to that Committee

à cette Commission la question de la demande d'admission d'Israël, et la question du traitement des Hindous en Afrique du Sud, ainsi que l'avait proposé la délégation de l'URSS. D'autre part, la délégation du Chili a retiré sa proposition de renvoyer à la Commission politique spéciale la question indonésienne, étant donné que certaines délégations ont déclaré qu'il n'y avait pas avantage à le faire; mais elle a approuvé la proposition tendant à confier à la Commission politique spéciale l'examen de certaines questions inscrites à l'ordre du jour de la Troisième Commission. La délégation de la Bolivie a demandé, à la 204ème séance, qu'une question à l'ordre du jour de la Troisième Commission, à savoir la création d'une sous-commission de la Commission des questions sociales du Conseil économique et social, devant s'occuper des problèmes sociaux concernant les populations aborigènes du continent américain, soit confiée à la Commission politique spéciale.

Cette proposition a également été présentée au Bureau, mais la délégation du Chili a cessé de l'appuyer après que le Président de la Troisième Commission ait donné l'assurance que toutes les questions inscrites à l'ordre du jour seraient examinées. Or deux faits nouveaux se sont produits depuis lors: le Bureau a proposé de clore la deuxième partie de la troisième session le 14 mai, et la Troisième Commission n'a pas travaillé aussi vite que l'escamptait son Président. Il est peu probable, d'ailleurs, que la Troisième Commission parvienne à épuiser son ordre du jour avant cette date, étant donné la complexité des questions qu'elle doit examiner.

Déjà au débat de la troisième session, à Paris, la délégation du Chili avait proposé la création d'une commission spéciale devant s'occuper des questions concernant la Déclaration des droits de l'homme et les conventions sur la liberté de l'information car, pensait-elle, ces deux points suffiraient à prendre tout le temps disponible de la Troisième Commission. Les faits ont confirmé cette opinion; l'étude des conventions sur la liberté de l'information n'est pas encore terminée; il reste encore à examiner, d'autre part, le rapport du Conseil économique et social, qui est le point le plus important de l'ordre du jour de la Troisième Commission, l'ensemble du problème des réfugiés et la question des discriminations que certains pays appliquent en ce qui concerne la main-d'œuvre immigrée, questions qui ont été soulevées par le représentant de la Pologne.

Le représentant du Chili n'est pas d'avis que la Commission politique spéciale doive s'occuper uniquement de questions politiques, comme l'a prétendu le représentant du Liban. Cette Commission a déjà été saisie de questions qui n'étaient pas de nature politique, telles que le problème de la garde des Nations Unies ou les propositions des pays scandinaves relatives aux dispositions à prendre pour accélérer les travaux de l'Assemblée. M. Santa Cruz reconnaît qu'il ne faut pas faire une habitude de ces précédents. Toutefois, dans la situation actuelle, il faut tenir compte du fait que l'ordre du jour de la session est chargé et que les questions à examiner ne peuvent pas être renvoyées à la quatrième session, dont la tâche sera lourde.

En conséquence, la délégation du Chili propose de renvoyer à la Commission politique spéciale la question du traitement des Hindous dans l'Union Sud-Africaine; elle appuie également la proposition tendant à renvoyer à cette Commission la question de la demande d'admission d'Is-

and the Bolivian proposal to refer to it one of the items on the agenda of the Third Committee.

Mr. ARCE (Argentina) agreed that it was always useful to fix a date for the completion of the work, but he pointed out that the General Assembly would find it very difficult at that stage to restrict the discussion of the items it had not yet embarked upon. If the matter was put to the vote, the Argentine delegation would support the proposal to adjourn the session on 18 May. The General Assembly could, if it so desired, transfer questions from one Committee to another, but it should be careful to act in conformity with its rules of procedure.

The General Assembly was a sovereign body and had the right, if the urgency of a question justified such action, to suspend the application of some of its rules of procedure, although the latter were so drawn up as to render such a procedure difficult. Rule 74, for instance, contained provisions which acted as a check on the application of rules 76 and 77, and rule 112 limited the application of rule 114. The provisions of those modifying rules should be respected in order to prevent abuses.

It was true, as the President had pointed out, that at the first part of the session, certain questions had been transferred from the First Committee to the *Ad Hoc* Political Committee; but the decision had been unanimous and thus the provisions of rule 74, which called for a two-thirds majority, had been respected. In the case under discussion, however, the proposals to refer certain questions to the *Ad Hoc* Political Committee had given rise to objections on the part of a number of delegations; a vote should therefore be taken, and due regard paid to the two-thirds majority rule particularly where the question of the application of Israel for admission was concerned. If the vote was favourable, the General Assembly's work would undoubtedly be greatly facilitated.

The Argentine delegation joined the Chilean delegation in heartily supporting the Bolivian proposal that the question of the creation of a sub-commission of the Social Commission on the study of the social problems of the aboriginal populations of the American continent should be referred to the *Ad Hoc* Political Committee. There would be no disadvantage in doing so, since the question could be settled quickly; such a decision would at the same time satisfy the Chairman of the *Ad Hoc* Political Committee, who was complaining that his Committee had no work.

Sir CARL BERENDSEN (New Zealand) was sorry he had to intervene, being one of the very few who held the view that far too many representatives spoke far too often and far too long.

He could support the proposal to fix 14 May as the date for final adjournment of the General Assembly's session only if the General Assembly was really able to finish its work by that date. He could have no part in any decision which implied that the General Assembly was shirking its duty. He found it hard to understand the reasons which had led the General Committee to make such a proposal. A review of the work

raël, ainsi que la proposition présentée par la Bolivie tendant à renvoyer également à cette Commission une question de l'ordre du jour de la Troisième Commission.

M. ARCE (Argentine) reconnaît qu'il est toujours utile de fixer une date pour la fin des travaux, mais il fait observer que l'Assemblée trouverait maintenant difficile de restreindre la discussion sur les questions qu'elle n'a pas encore abordées. Si elle avait à se prononcer, la délégation de l'Argentine appuierait la proposition tendant à clore la session le 18 mai. Toutefois, l'Assemblée peut, si elle le désire, renvoyer les questions d'une Commission à l'autre, mais elle doit veiller à respecter son règlement intérieur.

L'Assemblée générale est souveraine et a le droit, si l'urgence d'une question le justifie, de suspendre l'application de certains articles de son règlement intérieur, mais celui-ci est conçu de telle sorte qu'elle ne peut avoir aisément recours à cette procédure; en effet, l'article 74 par exemple contient des dispositions qui modèrent les effets des articles 76 et 77; de même l'Article 112 met un frein à l'application de l'Article 114. M. Arce pense qu'il faut respecter les dispositions de ces articles modérateurs pour prévenir des abus.

Il est exact, ainsi que l'a fait remarquer le Président, que lors de la première partie de la session, certaines questions ont été transférées de la Première Commission à la Commission politique spéciale, mais la décision a été prise à l'unanimité; les dispositions de l'article 74 ont donc été respectées dans ce cas, puisque ces dispositions n'exigent qu'une majorité des deux tiers. Par contre, dans le cas présent, les propositions tendant à renvoyer certaines questions à la Commission politique spéciale soulèvent des objections de plusieurs délégations; il faut donc procéder à un vote et respecter la règle de la majorité des deux tiers, notamment en ce qui concerne la question de la demande d'admission d'Israël; il est certain qui si le vote était favorable, le travail de l'Assemblée serait grandement facilité.

La délégation de l'Argentine se joint à la délégation du Chili pour appuyer chaleureusement la proposition de la Bolivie tendant à renvoyer à la Commission politique spéciale la question de la création d'une sous-commission de la Commission des questions sociales, chargée de l'étude des problèmes sociaux concernant les populations aborigènes d'Amérique. Il n'y aurait en effet aucun inconvénient à le faire, car ce point peut être résolu très rapidement, et une telle décision donnerait en même temps satisfaction au Président de la Commission politique spéciale qui se plaint que sa Commission est inoccupée.

Sir CARL BERENDSEN (Nouvelle-Zélande) regrette de devoir intervenir dans le débat, étant du petit nombre de ceux qui estiment que beaucoup trop de représentants prennent la parole trop souvent et la gardent trop longtemps.

Le représentant de la Nouvelle-Zélande ne pourrait appuyer la proposition prévoyant la clôture de la session de l'Assemblée le 14 mai, que si l'Assemblée peut vraiment avoir épousé son ordre du jour pour cette date. Il ne saurait en effet participer à une décision qui impliquerait que l'Assemblée se déroberait à sa tâche. Sir Carl Berendsen a quelques difficultés à comprendre les raisons qui ont amené le Bureau de l'Assemblée à formuler

accomplished by the First Committee showed that it had spent several weeks examining the first item on its agenda, and that the list of speakers on that subject had not yet been exhausted. There were several other questions on the agenda of that Committee; if it was to examine them all, it would be physically impossible for it to finish its work before 14 May.

In view of those considerations, the only sensible solution, whatever date was fixed for adjournment, would be to re-allocate the different items on the General Assembly's agenda in such a way as to ensure the speediest and most efficient consideration of them. If the First and the Third Committees were overburdened with work, the only thing to do was to transfer some of their work to another Committee.

In that respect, he could not but agree with the remarks of General Romulo, Chairman of the *Ad Hoc* Political Committee (204th meeting). He had no preference with regard to the questions to be referred to that Committee, and he was ready to accept any proposal. He was surprised, however, like a number of other representatives, that in its endeavour to expedite the work of the General Assembly, the General Committee had proposed to refer only one question to the *Ad Hoc* Political Committee. If the General Assembly was in a hurry to complete its work, it should refer as many questions to the *Ad Hoc* Political Committee as might be deemed advisable.

He then turned to the question of procedure. The President, he thought, should give a ruling and put it to the vote forthwith, without any discussion, in accordance with the rules of procedure. Rule 74 dealt, strictly speaking, with proposals. Sir Carl had no intention of going into the question of what was meant by a "proposal"; but he pointed out that at the moment the General Assembly was merely trying to decide how to dispose of a proposal, not how to reach a decision on the proposal itself. To attempt to decide the question by a two-thirds majority would reduce the whole matter to absurdity, and he begged the members of the General Assembly to examine the question in the light of common sense.

Mr. SETALVAD (India) stated that in the opinion of the Indian delegation the only consideration to be borne in mind in the determination of the date of adjournment of the session should be the need for the General Assembly to finish its work. The duty of the General Committee was to make recommendations which might enable the General Assembly to exhaust its agenda, and not merely to set a date for the final adjournment of the session.

The eyes of the whole world were turned towards the General Assembly. A number of questions on the agenda of the second part of the third session had already been taken up in Paris during the first part of the session, and it had been for the specific purpose of completing the consideration of those questions during a second part that the session had been suspended. The General Assembly would lower its own prestige if

cette proposition. En effet, si l'on passe en revue les travaux accomplis par la Première Commission, on constatera que cette Commission a consacré plusieurs semaines à l'examen de la première question inscrite à son ordre du jour et que tous les orateurs inscrits n'ont pas encore pris la parole. L'ordre du jour de cette Commission comporte plusieurs autres questions et, s'il faut qu'elle les examine toutes, il lui sera matériellement impossible de le faire avant le 14 mai.

Dans ces conditions, et quelle que soit la date limite que l'on fixe, la seule solution sensée consiste à répartir les différentes questions de l'ordre du jour de l'Assemblée de manière à assurer leur examen le plus rapide et le plus efficace. En effet, la Première et la Troisième Commission sont surchargées de travail, la seule chose à faire est de confier à une autre Commission une partie de leur travail.

A cet égard, Sir Carl Berendsen ne saurait qu'approuver les observations du général Romulo, Président de la Commission politique spéciale (204ème séance). Le représentant de la Nouvelle-Zélande n'a aucune préférence en ce qui concerne les questions que l'on proposerait de renvoyer à la Commission politique spéciale et il est prêt à accepter toute proposition à cet égard, mais il ne saurait faire autrement que s'étonner, comme l'ont fait plusieurs autres représentants, de ce que, dans l'intention d'accélérer les travaux de l'Assemblée générale, le Bureau n'ait proposé de renvoyer qu'une seule question à la Commission politique spéciale. Sir Carl Berendsen estime, en effet, que, si l'Assemblée est pressée de terminer ses travaux, il conviendrait de renvoyer à cette Commission toutes les questions qu'on jugera bon.

Le représentant de la Nouvelle-Zélande aborde ensuite la question de la procédure. Il pense que le Président devrait prendre une décision et la mettre aux voix immédiatement et sans discussion, conformément au règlement intérieur. L'article 74 concerne, à proprement parler, les "propositions"; Sir Carl Berendsen n'a pas l'intention d'entrer dans le détail de ce que l'on entend par "proposition", mais il fait remarquer qu'actuellement l'Assemblée s'efforce seulement de déterminer la manière de traiter une proposition, et non celle de se prononcer sur la proposition elle-même. Le représentant de la Nouvelle-Zélande pense qu'essayer de trancher la question en faisant appel à une majorité des deux tiers risque de mener à une absurdité et il prie les membres de l'Assemblée d'examiner ce point avec tout leur bon sens.

M. SETALVAD (Inde) déclare que, de l'avis de la délégation de l'Inde, la seule considération dont il faille tenir compte pour fixer la date de la clôture de la session est la nécessité où se trouve l'Assemblée générale de terminer ses travaux. Le devoir du Bureau est de formuler des recommandations qui puissent permettre à l'Assemblée d'épuiser son ordre du jour, et non pas de fixer, purement et simplement, une date limite pour la clôture de la session.

Le monde entier a les yeux tournés vers l'Assemblée générale. L'examen de certaines questions inscrites à l'ordre du jour de la deuxième partie de la Troisième session a déjà été abordé à Paris, lors de la première partie de la session, et c'est précisément dans l'intention de terminer l'examen de ces questions au cours d'une deuxième partie que la session a été suspendue. L'Assemblée générale nuirait à son propre prestige si elle prenait

it were to take a decision which would not permit it to complete its task.

He was convinced that the representatives in the General Assembly and in the Committees would agree that the First Committee would be unable to complete its agenda by 14 May. That date would not therefore be in keeping with the facts.

In conclusion, he stated that his delegation would support the proposal to adjourn the session on 18 May, since the General Assembly would be more likely to have finished its work by that date.

Mr. Louw (Union of South Africa) agreed with the representative of New Zealand that the speeches made in the General Assembly were too long and too many. He was nevertheless forced to intervene in the discussion since the Chilean delegation had proposed that the consideration of the question of the treatment of Indians in the Union of South Africa should be transferred to the *Ad Hoc* Political Committee.

He recalled that on two occasions a similar proposal had been rejected by the General Committee. There were practical reasons why that question should remain on the agenda of the First Committee.

In the first place, the inclusion of that question in the agenda of the First Committee dated from the first part of the third session, in Paris, and other questions had been added to that agenda since then. It would be odd for a question of such priority to be transferred to the *Ad Hoc* Political Committee.

Another reason why the question should remain on the agenda of the First Committee was that the Committee had already considered it during the two previous sessions of the General Assembly; many of the representatives serving on the First Committee during the current session had served on it during the discussions of that question in 1946 and 1947 and therefore had a thorough knowledge of the subject. Consequently, it would be an obvious waste of time and would hamper the progress of the Assembly's work to transfer the consideration of that question to another Committee.

The delegation of the Union of South Africa was naturally eager to facilitate the work of the Assembly, and was anxious that that work should be finished. It hoped, therefore, that the Chilean delegation would bear in mind the foregoing considerations and would not press for the retention of its proposal.

Mr. Louw hoped that the General Assembly would consider, as did his delegation, that it was better to retain the question of the treatment of Indians in the Union of South Africa on the First Committee's agenda.

With regard to the date of 14 May 1949 which was envisaged for the end of the General Assembly's work, he agreed with the Indian representative that such a forecast was, to say the least, optimistic.

U So NYUN (Burma) was surprised that the General Assembly should devote so much time to procedural discussions when several important questions still remained on its agenda.

With regard to the adjournment of the current session of the General Assembly, he thought that whatever date was chosen — 14 May 1949 as pro-

une décision qui ne lui permette pas de s'acquitter pleinement de sa tâche.

Le représentant de l'Inde est convaincu que les représentants à l'Assemblée générale et aux Commissions seront d'accord pour reconnaître que la Première Commission, pour sa part, sera incapable d'épuiser son ordre du jour avant le 14 mai. Cette date ne correspond donc pas aux exigences de la réalité.

M. Setalvad termine en déclarant que sa délégation appuiera la proposition tendant à clore la session le 18 mai, car l'Assemblée a de meilleures chances de terminer ses travaux à cette date-là.

M. Louw (Union Sud-Africaine) estime, comme le représentant de la Nouvelle-Zélande, que les discours prononcés à l'Assemblée générale sont trop longs et trop fréquents. Il se voit néanmoins contraint d'intervenir dans la discussion en raison du fait que la délégation du Chili a proposé de confier à la Commission politique spéciale l'examen de la question du traitement des Hindous établis dans l'Union Sud-Africaine.

M. Louw rappelle qu'une telle proposition a été rejetée à deux reprises par le Bureau de l'Assemblée. Il importe, pour des raisons pratiques, que cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la Première Commission.

Tout d'abord, l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la Première Commission date de la première partie de la troisième session à Paris, et, depuis lors, d'autres questions ont été ajoutées à cet ordre du jour. Il serait étrange qu'une question qui possède une telle priorité soit transférée à la Commission politique spéciale.

Une autre raison pour laquelle cette question devrait demeurer à l'ordre du jour de la Première Commission est que cette Commission a examiné ce problème au cours des deux sessions antérieures de l'Assemblée générale; de nombreux représentants qui siègent actuellement à la Première Commission y siégeaient lors des débats relatifs à cette question en 1946 et 1947; ces représentants connaissent parfaitement le sujet. Confier l'examen de cette question à une autre Commission constituerait donc une perte de temps évidente qui porterait préjudice à la bonne marche des travaux de l'Assemblée.

La délégation de l'Union Sud-Africaine désire certes faciliter les travaux de l'Assemblée et tient à ce que celle-ci termine ses travaux. Elle espère néanmoins que la délégation du Chili tiendra compte des considérations qui précèdent et n'insistera pas pour que sa proposition soit retenue.

M. Louw espère que, comme sa délégation, l'Assemblée générale estimera qu'il vaut mieux maintenir la question du traitement des Hindous dans l'Union Sud-Africaine à l'ordre du jour de la Première Commission.

En ce qui concerne la date du 14 mai 1949 pour laquelle serait prévue la fin des travaux de l'Assemblée générale, M. Louw estime, comme le représentant de l'Inde, qu'il s'agit là d'une prévision pour le moins optimiste.

U So NYUN (Birmanie) s'étonne du fait que l'Assemblée générale consacre tant de temps à des débats de procédure alors que plusieurs questions importantes restent inscrites à son ordre du jour.

En ce qui concerne la date de clôture de la présente session de l'Assemblée générale, le représentant de la Birmanie estime que, quelle que soit

posed by the General Committee or 18 May 1949 as proposed by certain representatives — the General Assembly should not regard that date as sacrosanct. If the General Assembly's work was not finished by the date envisaged, the Assembly should be able to go on and finish its work.

The question of disposal of the former Italian colonies and the question of Indonesia, among others, were of considerable importance from the international point of view and were likely to affect world peace; the consideration of such questions could brook no delay.

With regard to the allocation of the General Assembly's work, he recalled that the Pakistan delegation had claimed at the 204th meeting that the decision to refer to the *Ad Hoc* Political Committee the question of Israel's application for admission was a substantive decision, falling within the purview of rule 74 of the rules of procedure of the General Assembly and that it therefore required a two-thirds majority. The delegation of the United States, on the other hand, had claimed (204th meeting) that it was a procedural question and that the General Assembly could therefore decide by a simple majority. The representative of Burma did not want to engage in a procedural argument; he would merely state that in his opinion the General Assembly was entitled to change its opinion, but it should not take such a decision except for reasons of great urgency.

The primary consideration was to lighten the burden of the First Committee, and to transfer certain questions to the *Ad Hoc* Political Committee. The General Assembly should therefore restrict itself to re-allocating the five questions involved between the two Committees concerned.

As the New Zealand representative had said, everyone realized that the First Committee could not complete the work which had been allocated to it. During the second part of the third session of the General Assembly, it had so far dealt only with the question of the disposal of the former Italian colonies. No decision had yet been taken on that subject and the Committee had not even drawn up a specific draft resolution. That same question would therefore take up the greater part of the time available to it.

In spite of that situation, the General Committee was proposing to retain on the agenda of the First Committee such eminently controversial items as the question of Indonesia, the treatment of Indians in the Union of South Africa, and the question of Franco Spain, and to transfer only one question, that of Israel's application for admission, to the *Ad Hoc* Political Committee, which had already exhausted its agenda.

Common sense required that at least two of the questions still on the First Committee's agenda should be transferred to the *Ad Hoc* Political Committee. The Burmese delegation, for its part, was prepared to support any concrete suggestion to divide the items between the two Committees in question, in the proportion of three to two.

If there were any pressing reasons for transferring to the *Ad Hoc* Political Committee the question of Israel's request for admission, the Burmese delegation was prepared to yield to

cette date — le 14 mai 1949 comme le propose le Bureau, ou le 18 mai 1949 comme le proposent certains représentants — l'Assemblée générale ne devrait pas la considérer comme intangible. Si les travaux de l'Assemblée générale ne sont pas terminés au moment prévu, l'Assemblée générale devrait pouvoir passer outre et prendre toutes dispositions en vue de terminer sa tâche.

La question du sort des colonies italiennes et la question de l'Indonésie, entre autres, revêtent une importance considérable du point de vue international et sont de nature à affecter la paix mondiale; l'examen de telles questions ne peut souffrir aucun délai.

Au sujet de la répartition des travaux de l'Assemblée générale, le représentant de la Birmanie rappelle que la délégation du Pakistan a prétendu, lors de la 204ème séance, que la décision de renvoyer à la Commission politique spéciale la question de la demande d'admission d'Israël est une décision de fond, tombant sous l'application de l'article 74 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, et que par conséquent la décision requiert la majorité des deux tiers. D'autre part, la délégation des Etats-Unis a prétendu (204ème séance) qu'il s'agit en l'occurrence d'une question de procédure et que, par conséquent, l'Assemblée générale peut prendre, à la majorité simple, une décision à ce sujet. Le représentant de la Birmanie ne désire pas s'engager dans une argumentation de procédure; il se borne à déclarer qu'à son avis, l'Assemblée générale a le droit de changer d'opinion mais ne devrait adopter une telle décision que pour des raisons impérieuses.

Il s'agit avant tout d'alléger la tâche de la Première Commission, et de transférer certaines questions à la Commission politique spéciale. L'Assemblée générale doit donc se borner à répartir les cinq problèmes en cause entre les deux Commissions intéressées.

Comme l'a dit le représentant de la Nouvelle-Zélande, chacun sait que la Première Commission ne pourra s'acquitter de la tâche qui lui est actuellement confiée. Jusqu'à présent, cette Commission s'est occupée uniquement, au cours de la deuxième partie de la troisième session de l'Assemblée générale, de la question du sort des anciennes colonies italiennes; aucune décision n'a encore été prise à ce sujet et même aucun projet de résolution concrète n'a encore été préparé. Cette même question prendra donc encore la majeure partie du temps dont dispose la Commission.

En dépit de cette situation, le Bureau de l'Assemblée propose de maintenir à l'ordre du jour de cette Commission des questions éminemment controversées telles que la question de l'Indonésie, celle du traitement des Hindous établis dans l'Union Sud-Africaine et celle de l'Espagne franquiste, pour ne confier à la Commission politique spéciale, dont l'ordre du jour est actuellement épousé, qu'une seule question, celle de la demande d'admission d'Israël.

Le bon sens exige que deux, au moins, des questions figurant actuellement à l'ordre du jour de la Première Commission, soient transférées à la Commission politique spéciale. La délégation de la Birmanie est prête, pour sa part, à appuyer toute proposition concrète tendant à répartir les questions entre les deux Commissions dans la proportion de trois à deux.

Si des raisons impérieuses militent en faveur du transfert à la Commission politique spéciale de la question de la demande d'admission d'Israël, la délégation de la Birmanie est prête à se rendre

argument. The Philippine representative, who was Chairman of the *Ad Hoc* Political Committee, had stated at the 204th meeting that that Committee was prepared to bear its share of the work. It was for that reason that the Burmese delegation was suggesting the transfer to the *Ad Hoc* Political Committee of the question of the admission of Israel and one other question, such as that of Indonesia, leaving the three remaining items on the First Committee's agenda.

Mr. TSIANG (China) said that whatever date was fixed for the adjournment of the General Assembly's current session, the Assembly's work could not be finished unless the various items on its agenda were re-allocated.

His delegation had voted in the General Committee in favour of transferring two items to the *Ad Hoc* Political Committee, and it regretted that the General Committee had decided to recommend the transfer of only one of them to that Committee. His delegation therefore favoured the transfer of an additional item to the *Ad Hoc* Political Committee.

As the *Ad Hoc* Political Committee had been set up to assist the First Committee in its task, its legal competence was the same as that of the First Committee. It might be said that certain questions should remain on the First Committee's agenda for the sake of continuity. It was obvious, however, that only the names of Committees remained the same; the members of those Committees were not necessarily the same during each of the General Assembly's sessions.

His delegation had no preference with regard to the items to be transferred to the Committees concerned. If the Chilean delegation urged that the question of the treatment of Indians in the Union of South Africa should be transferred to the *Ad Hoc* Political Committee, his delegation would support that proposal.

If rule 74 of the General Assembly's rules of procedure were interpreted literally, it might be claimed that the decision to transfer a question from the First Committee to the *Ad Hoc* Political Committee required a two-thirds majority. He, for his part, could not bring himself to accept such a strict interpretation. It was the first time that question had arisen, and to decide that a two-thirds majority was required for the simple transfer of a question would create a regrettable precedent which would do nothing to facilitate the future work of the Assembly.

He therefore hoped that the Pakistan delegation and any other delegations which advocated a rigid interpretation of rule 74 of the rules of procedure would not press the point, and that the question, which was of a purely procedural nature, could be decided by a simple majority.

With regard to the date for the Assembly's adjournment, he recalled that his delegation had voted in the General Committee for 14 May 1949. Owing to the pressure of work in the Committees, however, it realized that that date was perhaps too soon; it was therefore prepared to consider any suggestions to defer it.

à ces arguments. U So Nyun rappelle que le représentant des Philippines, qui préside aux débats de la Commission politique spéciale, a déclaré au cours de la 204ème séance précédente que cette Commission était prête à prendre sa part de travail. C'est pourquoi la délégation de la Birmanie suggère que la question de l'admission d'Israël et une autre question — la question de l'Indonésie par exemple — soient transférées à la Commission politique spéciale, et que les trois autres questions demeurent inscrites à l'ordre du jour de la Première Commission.

M. TSIANG (China) déclare que, quelle que soit la date choisie pour la clôture de cette session de l'Assemblée générale, les travaux de cette Assemblée ne pourront être terminés s'il n'est pas procédé à une nouvelle répartition des diverses questions qui figurent à son ordre du jour.

M. Tsiang rappelle que sa délégation a voté au Bureau de l'Assemblée en faveur du transfert de deux questions à la Commission politique spéciale; elle regrette que le Bureau ait décidé le transfert d'une seule question à cette Commission. C'est pourquoi la délégation de la Chine se prononce en faveur du transfert d'une question supplémentaire.

M. Tsiang insiste sur le fait que la Commission politique spéciale, ayant été créée pour aider la Première Commission dans l'accomplissement de sa tâche, possède la même compétence juridique que la Première Commission. On peut dire que certaines questions doivent demeurer à l'ordre du jour de la Première Commission pour des raisons de continuité; mais il est évident que seuls les noms des Commissions demeurent identiques; les membres de ces Commissions ne sont pas nécessairement les mêmes à chaque session de l'Assemblée générale.

La délégation de la Chine n'a pas de préférence quant au transfert de questions particulières aux Commissions intéressées. Si la délégation du Chili insiste pour que la question du traitement des Hindous établis dans l'Union Sud-Africaine soit transférée à la Commission politique spéciale, la délégation de la Chine appuiera cette proposition.

M. Tsiang reconnaît que si l'on interprète littéralement l'article 74 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, on peut prétendre que la décision de transférer une question de la Première Commission à la Commission politique spéciale doit être prise à la majorité des deux tiers. Il ne peut pas, pour sa part, se résigner à admettre une interprétation aussi rigoureuse. Cette question se pose pour la première fois et le fait de décider que le simple transfert d'une question requiert la majorité des deux tiers constituerait un précédent regrettable, qui ne contribuerait pas à faciliter dans l'avenir les travaux de l'Assemblée.

C'est pourquoi, M. Tsiang espère que la délégation du Pakistan et tous ceux qui sont partisans d'une interprétation stricte de l'article 74 du règlement intérieur n'insisteront pas à ce sujet, et que cette question, qui est de pure procédure, pourra faire l'objet d'une décision à la majorité simple.

En ce qui concerne la date de clôture de l'Assemblée générale, M. Tsiang rappelle qu'au Bureau de l'Assemblée, sa délégation a voté en faveur de la clôture le 14 mai 1949. Néanmoins, en raison du surcroit de travail des Commissions, la délégation de la Chine reconnaît que cette date est peut-être trop proche et elle est disposée à prendre en considération toute suggestion tendant à la reculer.

Mr. Tsiang suggested that the President should be authorized by the General Assembly to adjourn the current session between 14 and 18 May 1949. It was obvious that a time-limit had to be set, but it did not seem possible at that stage to fix 14 May 1949 as the date.

The PRESIDENT declared the discussion of that item of the agenda closed. The Assembly had to take two separate decisions: one on the date for the Assembly's adjournment, the other on the re-allocation of agenda items.

With regard to the date of adjournment, he recalled that the General Committee had recommended (A/845/Add.1) that 14 May 1949 be fixed as the date on which the third session of the General Assembly should be adjourned and that the Committees should be urged to adjust their work accordingly. If that recommendation was adopted, it would naturally not mean that on 14 May the third session of the General Assembly would adjourn automatically, without any further decision by the Assembly. The General Assembly might perhaps reconsider its decision in the light of the state of its work; it would not be bound to adjourn the current session on that date, and a two-thirds majority would not be necessary to change such a decision. The same applied to 18 May. The General Committee's concern had been to fix a date by which the General Assembly and its Committees should endeavour to complete their work.

He would therefore first take a vote on the two proposals on that question. The first was the General Committee's proposal, which, if adopted, would settle the question; if it were rejected, he would put to the vote the Polish representative's proposal to fix 18 May as the date of adjournment of the third session of the Assembly. If both those proposals were rejected, that would mean that the Assembly was opposed to fixing any date for its adjournment.

Secondly, with regard to the re-allocation of the items on the agenda, he recalled that the General Committee had made a recommendation (A/845) with respect to the question of Israel's application for admission; furthermore, the Polish delegation had proposed that the Indonesian question, too, should be referred to the *Ad Hoc* Political Committee. There was also a proposal by the Bolivian delegation, supported by the Chilean delegation, to place on the agenda of the *Ad Hoc* Political Committee the question concerning the aboriginal populations of the American continent. Finally, the Chilean representative had proposed that the question of the treatment of Indians in the Union of South Africa should also be transferred to the agenda of the *Ad Hoc* Political Committee.

There were consequently four proposals on which a decision must be taken; all four concerned referring the consideration of various questions to the *Ad Hoc* Political Committee in order to enable the General Assembly to complete its work.

Mr. DROHOJOWSKI (Poland) thought that the Polish proposals concerning the two decisions should be put to the vote first, since they were in the nature of amendments. He remarked that his delegation had chosen the date of 18 May because

En conclusion, M. Tsiang suggère que le Président soit autorisé par l'Assemblée à mettre fin aux travaux de la présente session entre le 14 et le 18 mai 1949. En effet, il est évident qu'une date limite doit être fixée, mais il ne semble pas possible actuellement de fixer cette date au 14 mai.

Le PRÉSIDENT déclare close la discussion de la question à l'ordre du jour. Il rappelle que l'Assemblée doit prendre deux décisions différentes. L'une a trait à la date de clôture des travaux de l'Assemblée; l'autre concerne une nouvelle répartition des questions inscrites à l'ordre du jour.

En ce qui concerne en premier lieu la date de la clôture, le Président rappelle que le Bureau a recommandé à l'Assemblée (A/845/Add.1) de fixer au 14 mai 1949 la date de clôture de la présente session de l'Assemblée générale et d'inviter les Commissions à organiser leurs travaux en conséquence. Si cette recommandation est adoptée, cela ne signifie évidemment pas que le 14 mai, automatiquement et sans autre décision de l'Assemblée, la troisième session de l'Assemblée générale prendra fin; peut-être l'Assemblée générale voudrait-elle réexaminer cette décision en tenant compte de l'état de ses travaux; l'Assemblée ne sera pas tenue de mettre fin à la présente session à cette date, et une majorité des deux tiers ne sera pas requise pour modifier la première décision. Il en va de même pour la date du 18 mai. Le souci du Bureau a été de fixer une date pour laquelle l'Assemblée générale et ses Commissions s'emploient à terminer leurs travaux.

Dans ces conditions, le Président décide de mettre aux voix tout d'abord les deux propositions relatives à cette décision. Il y a, en premier lieu, la proposition du Bureau; si cette proposition est adoptée, la question sera réglée; si cette proposition n'est pas adoptée, il mettra aux voix la proposition du représentant de la Pologne tendant à fixer au 18 mai la date de clôture de la troisième session de l'Assemblée. Si les deux propositions sont rejetées, cela signifiera que l'Assemblée générale est hostile à la fixation de toute date de clôture.

En ce qui concerne, en second lieu, la question d'une nouvelle répartition des questions inscrites à l'ordre du jour, le Président rappelle que le Bureau a fait une recommandation (A/845) concernant la question de la demande d'admission d'Israël; d'autre part, la délégation de la Pologne a proposé que la question de l'Indonésie soit, elle aussi, transférée à la Commission politique spéciale. Il y a ensuite une proposition de la délégation de la Bolivie, appuyée par la délégation du Chili, tendant à ce que la question concernant les populations aborigènes du continent américain soit également transférée à la Commission politique spéciale. Enfin, le représentant du Chili a proposé que la question du traitement des Hindous établis dans l'Union Sud-Africaine soit pareillement transférée à l'ordre du jour de la Commission politique spéciale.

L'Assemblée se trouve donc saisie de quatre propositions au sujet desquelles une décision doit être prise; elles ont toutes pour objet de confier l'examen de différentes questions à la Commission politique spéciale, en vue de permettre à l'Assemblée générale de terminer ses travaux.

M. DROHOJOWSKI (Pologne) estime que les propositions de la Pologne concernant les deux décisions à prendre devraient être mises aux voix en premier lieu parce qu'elles revêtent le caractère d'amendements. Il indique en outre que sa délé-

it did not think it possible for the Committees to organize their work in such a way as to complete it by 14 May.

The PRESIDENT stated that the Polish proposals constituted separate proposals.

He would therefore put to the vote first the recommendation of the General Committee to fix 14 May as the date for adjournment, and then, if that was rejected, the first Polish proposal.

*The recommendation of the General Committee was adopted by 29 votes to 15, with 10 abstentions.*

The PRESIDENT stated that, as 14 May had been set as the date for adjournment of the third session of the General Assembly, it was not necessary to put the first Polish proposal to the vote.

He would put the four proposals concerning the re-allocation of agenda items among the various Committees to the vote in the following order:

1. The recommendation of the General Committee to refer to the *Ad Hoc* Political Committee the question of the application of Israel for admission;

2. The proposal of the Polish delegation to refer to the *Ad Hoc* Political Committee the question of Indonesia;

3. The proposal of the Bolivian representative, supported by the Chilean representative, to refer to the *Ad Hoc* Political Committee the question of the creation of a sub-committee of the Social Commission of the Economic and Social Council on the study of the social problems of aboriginal populations of the American continent;

4. The proposal of the Chilean representative to refer to the *Ad Hoc* Political Committee the question of the treatment of Indians in the Union of South Africa.

The president put to the vote the recommendation of the General Committee.

*That recommendation was adopted by 42 votes to 12, with 3 abstentions.*

The PRESIDENT put to the vote the proposal of the Polish delegation.

*That proposal was adopted by 29 votes to 18, with 5 abstentions.*

The PRESIDENT put to the vote the proposal of the Bolivian delegation.

*That proposal was adopted by 35 votes to 11, with 7 abstentions.*

Mr. SANTA CRUZ (Chile) remarked that he had proposed the allocation of the question of the treatment of Indians in the Union of South Africa to the *Ad Hoc* Political Committee solely in order to give that Committee its due share of work.

Inasmuch as the General Assembly had decided to refer three important questions to that Committee, Mr. Santa Cruz felt that there was no further reason for his proposal, and he would consequently withdraw it.

gation a choisi la date du 18 mai parce qu'elle estime qu'on ne peut s'attendre à ce que les Commissions soient à même d'organiser leurs travaux en vue de les achever pour le 14 mai.

Le PRÉSIDENT déclare que les propositions de la délégation de la Pologne constituent des propositions distinctes.

C'est pourquoi il mettra aux voix d'abord la recommandation du Bureau tendant à fixer la date de clôture au 14 mai et puis, si celle-ci est rejetée, la première proposition de la Pologne.

*Par 29 voix contre 15, avec 10 abstentions, la recommandation du Bureau est adoptée.*

Le PRÉSIDENT déclare que la date du 14 mai ayant été fixée pour la clôture de la troisième session de l'Assemblée générale, il est inutile de mettre aux voix la première proposition de la Pologne.

Il annonce qu'il va mettre aux voix dans l'ordre suivant les quatre propositions relatives à une nouvelle répartition entre les Commissions intéressées des diverses questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Recommandation du Bureau tendant au transfert à la Commission politique spéciale de la question de la demande d'admission d'Israël;

2. Proposition de la délégation de la Pologne tendant au transfert à la Commission politique spéciale de la question de l'Indonésie;

3. Proposition du représentant de la Bolivie, appuyée par le représentant du Chili, tendant à transférer à la Commission politique spéciale la question de la création d'une sous-commission de la Commission des questions sociales du Conseil économique et social, chargée de l'étude des problèmes sociaux concernant les populations aborigènes du continent américain.

4. Proposition du représentant du Chili tendant à transférer à la Commission politique spéciale la question du traitement des Hindous établis dans l'Union Sud-Africaine.

Le Président met aux voix la recommandation du Bureau.

*Par 42 voix contre 12, avec 3 abstentions, cette recommandation est adoptée.*

Le Président met aux voix la proposition de la délégation de la Pologne.

*Par 29 voix contre 18, avec 5 abstentions, cette proposition est adoptée.*

Le Président met aux voix la proposition de la délégation de la Bolivie.

*Par 35 voix contre 11, avec 7 abstentions, cette proposition est adoptée.*

M. SANTA CRUZ (Chili) déclare que sa proposition, tendant au transfert à la Commission politique spéciale de la question du traitement des Hindous établis dans l'Union Sud-Africaine, avait exclusivement pour but de donner à cette Commission la part de travail qui lui revenait.

Il estime que, l'Assemblée générale venant de confier à la Commission politique spéciale l'examen de trois questions importantes, sa proposition est devenue sans objet et, en conséquence, il la retire.

The PRESIDENT took note of the withdrawal of the Chilean proposal.

He pointed out that in accordance with the decisions just taken by the Assembly, the agenda of the *Ad Hoc* Political Committee included the following three items: Israel's application for admission, the question of Indonesia and the creation of a sub-committee on the study of the social problems of the aboriginal populations of the American continent.

The meeting rose at 5 p.m.

## TWO HUNDRED AND SIXTH PLENARY MEETING

*Held at Flushing Meadow, New York, on Wednesday, 11 May 1949, at 11 a.m.*

President: Mr. H. V. EVATT (Australia).

### 159. Appointment to fill a vacancy in the membership of the Committee on Contributions: report of the Fifth Committee (A/853)

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur of the Fifth Committee, submitted that Committee's report together with the resolution accompanying it (A/853).

*Since there were no objections, the resolution was adopted.* 284

### 160. Proposals for the adoption of Russian and Chinese as working languages of the General Assembly: report of the Fifth Committee (A/854)

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur of the Fifth Committee, submitted the Committee's report (A/854), and summarized the arguments which had been adduced for and against the adoption of Russian and Chinese as working languages of the General Assembly. He recalled that the Committee had rejected the proposal to adopt Russian as a working language of the General Assembly by 28 votes to 8, with 9 abstentions, as also a similar proposal with regard to Chinese by 27 votes to 6, with 12 abstentions.

Mr. J. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics), tracing the course of events, recalled that during the first part of the third session, when certain delegations had proposed the adoption of Spanish as a working language of the General Assembly, the USSR delegation had pointed out<sup>1</sup> that if the General Assembly were to adopt that proposal despite its rules of procedure, which recognized five official languages, namely, Chinese, English, French, Russian and Spanish, and only two working languages, English and French, it would have to take similar action in regard to Chinese and Russian if it were not to discriminate against those two languages. That was why the Soviet Union had submitted a draft resolution on the adoption of Russian as a working language of the General Assembly. That draft resolution had been approved by a number of delegations, which had recognized that it was justified and had declared themselves ready in principle to support

<sup>1</sup> See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I*, 174th plenary meeting.

Le PRÉSIDENT prend acte du retrait de la proposition du représentant du Chili.

Il annonce que, conformément aux décisions que vient de prendre l'Assemblée, l'ordre du jour de la Commission politique spéciale comporte désormais les trois questions suivantes: la demande d'admission d'Israël, la question de l'Indonésie et la création d'une sous-commission chargée de l'étude des problèmes sociaux concernant les populations aborigènes du continent américain.

La séance est levée à 17 heures.

## DEUX CENT SIXIÈME SEANCE PLENIERE

*Tenue à Flushing Meadow, New-York, le mercredi 11 mai 1949, à 11 heures.*

Président: M. H. V. EVATT (Australie).

### 159. Nomination à un poste vacant au Comité des contributions: rapport de la Cinquième Commission (A/853)

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur de la Cinquième Commission, présente le rapport de la Cinquième Commission et le projet de résolution qui l'accompagne (A/853).

*En l'absence d'objections, la résolution est adoptée.*

### 160. Propositions d'adoption du russe et du chinois comme langues de travail de l'Assemblée générale: rapport de la Cinquième Commission (A/854)

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur de la Cinquième Commission, présente le rapport de la Commission (A/854); il résume les arguments qui ont été avancés pour et contre l'adoption du russe et du chinois comme langues de travail de l'Assemblée générale et rappelle que la Commission a rejeté, par 28 voix contre 8, avec 9 abstentions, la proposition tendant à l'adoption du russe comme langue de travail de l'Assemblée générale, et par 27 voix contre 6, avec 12 abstentions, la proposition du même ordre relative au chinois.

M. J. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques), faisant l'historique des événements, rappelle que, lorsque certaines délégations ont proposé l'adoption de l'espagnol comme langue de travail de l'Assemblée générale, lors de la première partie de la troisième session, la délégation de l'URSS a fait observer<sup>1</sup> que, si l'Assemblée générale adoptait cette proposition, en dépit des dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée générale, lequel reconnaît cinq langues officielles, le chinois, l'anglais, le français, le russe, l'espagnol, et seulement deux langues de travail, l'anglais et le français, elle ne pourrait manquer de prendre une mesure analogue à l'égard du chinois et du russe, sous peine de faire montrer d'une attitude discriminatoire à l'égard de ces deux dernières langues. C'est pourquoi l'Union soviétique a déposé un projet de résolution tendant à adopter le russe comme langue de travail de l'Assemblée générale, projet de résolution qui a rencontré l'ap-

<sup>1</sup> Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie*, 174ème séance plénière.